

**LIGUE DE FOOTBALL
DES HAUTS DE FRANCE**



**PLAN STOP VIOLENCE
DE LA LFHF**

PLAN STOP VIOLENCE

PREAMBULE

Ce plan mené conjointement avec les 7 Districts que compose la Ligue de Football des Hauts de France, a pour but de lutter contre différents fléaux qui ternissent l'image du football en général, en passant par la prévention, l'accompagnement et la sanction.

Ce plan a été voté à l'Assemblée Générale de la LFHF le 31 mai 2025 à **92.03%**

Toutes modifications au règlement particulier de la Ligue dues à des décisions prises en Assemblée Fédérale et/ou de Ligue feront l'objet d'une mise à jour sur le site Internet, organe officiel de la Ligue.

LES PARENTS / SPECTATEURS (personnes identifiées et non licenciées)

Article 1

Cela concerne les rencontres de Ligue et de Districts – les dossiers seront transmis à la LFHF, quel que soit le niveau de compétition.

Article 2

Les violences commises durant la rencontre, avant ou après, ainsi que sur les réseaux sociaux pourront être reliées au match.

Article 2

La personne identifiées et non licenciées sera convoquée devant la commission compétente pour explication des faits.

Une décision d'interdiction de prendre une licence pendant 2 ans (3 ans en cas de récidive) sera prononcée à l'encontre de l'assujetti et la sanction lui sera notifiée par la LFHF par courrier recommandé.

Article 3

Le dossier sera transmis à la préfecture avec une demande d'interdiction de stade (IDS) équivalent à la même durée

JOUEURS/EDUCATEURS/DIRIGEANTS

Article 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les violences commises durant la rencontre, avant ou après, ainsi que sur les réseaux sociaux pourront être reliées au match.

Article 2 – SANCTION INDIVIDUELLE

Les sanctions individuelles, le seront en fonction du barème disciplinaire harmonisé et aggravé (cf barème disciplinaire)

Article 2 – SANCTION COLLECTIVE

Les sanctions collectives pourront être appliquées quand les faits sont commis par un éducateur/dirigeants

Les sanctions collectives pourront être appliquées également si un joueur commet un acte répréhensible et que l'équipe n'intervient pas et reste attentiste et si un joueur commet un acte répréhensible avec la complicité d'une partie de l'équipe.

Sanctions

- Retrait de 10 points avec sursis au classement pour les cas sans violences physiques
- Retrait de 10 points fermes au classement pour les cas avec violences physiques
- Elimination de la coupe si les faits concernent une rencontre de coupe
- Transmissions des sanctions à la commission régionale des statuts des éducateurs

En cas de récidive :

- Impossibilité de réengagement en coupe pendant 2 saisons
- Mise hors compétitions de l'équipe

LUTTE CONTRE LES FRAUDES

Article 1 – NON-RESPECT DU PROTOCOLE

Le non-respect du protocole peut entraîner la perte du match par pénalité pour les équipes ne l'ayant pas suivi.

Article 2 – DETECTION DE LA FRAUDE

Les détections peuvent intervenir en cas de dénonciation, lors d'un contrôle ou sur des détections automatiques

Article 3 – SANCTION INDIVIDUELLE – COLLECTIVES – FINANCIERES

A – sanction individuelle

A l'encontre du joueur et du capitaine : sanction de 2 ans ferme

A l'encontre de l'éducateur ou du dirigeant responsable : sanction de 4 ans ferme

B- sanction collectives

A l'encontre de l'équipe : mise hors compétition de l'équipe avec une rétrogradation en fin de saison

A l'encontre des joueurs présents sur la feuille de match : suspension jusque fin de saison de toutes fonctions officielles

C- sanction financière

A l'encontre du club, une sanction financière de 1500 euros pouvant être ramené au barème financier de l'instance si le club demande la suppression des licences des personnes sanctionnées individuellement.

GESTIONS DES RECIDIVISTES

Cf : annexe 20 des règlements particuliers de la LFHF.

Les cas non prévus au présent règlement sont solutionnés souverainement par le conseil de la Ligue de Football des Hauts-de-France (LFHF) dans le respect des règlements fédéraux.



STOP VIOLENCE

LFHF

Lutte contre les
Incivilités dans le Football

STOP VIOLENCES



STOP VIOLENCE

LFHF



**Un plan mené conjointement
avec les 7 districts et la LFHF**





LES MOTIFS DES SANCTIONS CONCERNÉES PAR CE PLAN

Barème disciplinaire à partir de l'article 8 et au dessus :

1. Menaces et intimidations
2. Violences physiques
- 3....



LES PARENTS

(personnes identifiées non licenciées)





HYPOTHÈSES NON RETENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL



Pénaliser l'enfant pour le comportement de ses parents



Interdire l'accès aux parents autour des terrains



Licencier les parents de fait lorsque l'enfant est licencié



PERSONNE IDENTIFIÉE ET NON LICENCIÉE

- Cela concerne les rencontres de Ligue et de Districts - les dossiers seront transmis à la LFHF quelque soit le niveau de compétition
- La personne non licenciée sera convoquée pour explication des faits
- Une interdiction de prendre une licence pendant 2 ans (3 ans en récidive) sera prononcée à l'encontre de l'intéressé et la sanction lui sera notifiée par la LFHF par courrier recommandé
- Transmission du dossier en préfecture afin de faire une demande d'interdiction de stade (IDS) équivalent à la même durée



JOUEURS / EDUCATEURS /DIRIGEANTS



VIOLENCES

→ Ces violences peuvent survenir durant la rencontre, avant ou après, ainsi que sur les réseaux sociaux et en milieu scolaire.

→ **La LFHF se constituera partie civile**
aux cotés des personnes ayant déposé **une plainte**



SANCTIONS INDIVIDUELLES

- Sanction pour le licencié **suivant le barème disciplinaire harmonisé** avec une demande d'IDS si la sanction est égale ou supérieure à 1 an ferme
- **Article 13.3** : Acte de brutalité envers officiel avec ITT < ou = à 8 jours
Sanction : **Radiation + interdiction de prendre une licence pendant une période de 20 ans**
- **Article 13.4** : Acte de brutalité envers officiel avec ITT >8 jours
Sanction : **Radiation + interdiction de prendre une licence pendant une période de 40 ans**



SANCTIONS COLLECTIVES

- Si les faits sont commis par **un éducateur**, la sanction collective s'applique, car **l'éducateur est responsable de son équipe**.
- Si les faits sont commis par **un joueur**, si l'équipe intervient pour tenter de le stopper : seul le joueur sera sanctionné
- Si les faits sont commis par **un joueur**, l'équipe n'intervient pas et reste attentiste la **sanction collective s'appliquera**
- Si les faits sont commis par **un joueur avec la complicité d'une partie de l'équipe**, la **sanction collective s'appliquera**





SANCTIONS COLLECTIVES

- Retrait de 10 points avec **sursis** au classement pour les cas **sans violences physiques**
ou
- Retrait de 10 points **fermes** au classement pour les cas **avec violences physiques**
- Élimination de la Coupe si les faits concerne une rencontre de coupe
- Pour les éducateurs transmissions des sanctions au statut des éducateurs
- **En cas de récidive**
 - Impossibilité de réengagement en coupe pendant 2 saisons
 - Mise hors compétition de l'équipe



LUTTE

Contre les fraudes



1. Protocole de vérification
2. Sanctions individuelles
3. Sanctions collectives
4. Sanctions financières



PROTOCOLE OBLIGATOIRE DE VERIFICATION DES LICENCES AVANT MATCH

Rassemblement

Le rassemblement est recommandé à l'extérieur, devant le vestiaire de l'arbitre.

Vérification équipe 1

Le contrôle des licences se fait par le capitaine (ou le dirigeant si le capitaine est mineur) assisté de l'arbitre à l'aide de la FMI, de « Footclubs Compagnons » ou du « listing licenciés » imprimé via Footclubs.

Vérification équipe 2

Après la vérification

Quand la vérification des licences est terminée, les joueurs vont directement sur le terrain.

Signatures d'avant match

Les signatures d'avant match et les éventuelles réserves se font dans le vestiaire Arbitre.

Début de match

[HTTPS://STOPVIOLENCES.LFHF.NET](https://STOPVIOLENCES.LFHF.NET)



LE NON-RESPECT DU PROTOCOLE PEUT ENTRAINER LA PERTE DU MATCH PAR PÉNALITÉ POUR LES ÉQUIPES NE L'AYANT PAS SUIVI.



STOP VIOLENCE

LFHF

PROTOCOLE DE VERIFICATION

Obligatoire des licences

Si non respect
du protocole

=

**PERTE DU MATCH
PAR PENALITE**



DETECTION D'UNE FRAUDE

- Dénonciation ou lors d'un contrôle
- Détection automatique



SANCTIONS

Individuelles

A l'encontre du joueur et
du capitaine :
sanction de 2 ans ferme

A l'encontre de
l'éducateur ou dirigeant
responsable :
sanction de 4 ans ferme

Collectives

A l'encontre de l'équipe :
Mise hors compétition de l'équipe
Rétrogradation en fin de saison

A l'encontre des joueurs
présents sur la feuille de match :
suspendus de toutes fonctions
officielles jusque fin de saison

Financières

A l'encontre du club :
sanction financière de 1500€
pouvant être ramenée au
barème financier de
l'instance si le club demande
la radiation des personnes
sanctionnées
individuellement.



RACISME HOMOPHOBIE HONORABILITE



PREVENTION
COMMUNICATION
ACCOMPAGNEMENT



PREVENTION

Les récidivistes

Le programme

"Retour au terrain"



PROGRAMME RETOUR AU TERRAIN

- POUR LES SANCTION EGALE OU SUPERIEURE A 1 AN FERME
- PROGRAMME EN FONCTION DES FAITS - 4 SESSIONS PAR AN
- PROGRAMME À LA CHARGE FINANCIERE DU LICENCIÉ CONCERNÉ



PROGRAMME RETOUR AU TERRAIN

- Sanction individuelle pour les licenciés ayant fait l'objet d'une sanction égale ou supérieure à 1 an ferme pour des faits d'incivilités et de violences
- Obligation de participer au programme "retour au terrain" pour de nouveau foulé la pelouse en tant que joueurs/dirigeants/éducateurs
- Si le licencié ne fait pas la demande, il ne pourra donc participer à aucune rencontre et sera suspendu jusqu'à l'obtention de son attestation "retour au terrain"
- Exception de l'article 13.1 pour les actes de brutalité pendant une action de jeu.



PROGRAMME RETOUR AU TERRAIN

- 4 sessions seront programmées par saison
- 3 niveaux de programme seront mis en place en fonction de la gravité des faits
le licencié ne pourra faire la demande de suivre un programme dès lors qu'il lui restera 3 mois à purger
- Niveau 1 : Sanctions de 1 an ferme
- Niveau 2 : Sanctions qui ne rentrent pas dans le cadre du niveau 1 sans violence physique
- Niveau 3 : Violences physiques et fraudes
Fraude considérée comme une mise en danger d'autrui, entraînant une sanction de 2 ans



PROGRAMME RETOUR AU TERRAIN

- En cas de sanction égale ou supérieure à 1 an ferme, le licencié aura la seule responsabilité de faire sa demande de programme "retour au terrain"
- 3 tarifs seront appliqués selon le niveau de programme
- Le règlement devra être fait OBLIGATOIREMENT par le licencié soit par virement soit par chèque



PREVENTION

La plateforme
STOP VIOLENCE :

[HTTPS://STOPVIOLENCE.LFHF.NET](https://STOPVIOLENCE.LFHF.NET)





**STOP
VIOLENCE**

LFHF

PREVENTION

Les matches à risques/enjeux ...



**STOP
VIOLENCE**

LFHF

GESTION DES MATCHS à risques (régionaux / départementaux)

IDENTIFICATION

Derbys et matchs avec antécédents /enjeux temporalité - à 15 jours ou rapidement via réseaux sociaux par exemple

SURVEILLANCE



Système VEO de captation vidéo
Go pro

SUR LA PLATEFORME STOP VIOLENCE

Déclaration faite par le Président du club sous la responsabilité de l'éducateur

ACCOMPAGNEMENT

information aux services de l'état (Mairie / force de l'ordre etc...) Protocole renforcé d'avant match



**STOP
VIOLENCE**

LFHF

COMMUNICATION



**STOP
VIOLENCE**

LFHF

MOYENS DE COMMUNICATION

- Des campagnes de sensibilisation vidéo et des emailings seront élaborés afin de permettre une diffusion DU PLAN STOP VIOLENCE à un large public
- L'ensemble des licencié(e)s recevront un mail de bienvenue ainsi que l'information de la mise en place du plan "STOP VIOLENCES" avec des liens (documents) chaque saison.
- Une campagne d'affichage : Des affiches spécifiques a destination des parents, spectateurs, éducateurs

STOP VIOLENCE

PROTOCOLE OBLIGATOIRE DE VERIFICATION DES LICENCES AVANT MATCH

Rassemblement

équipe 1 équipe 2

Capitaine équipe 1 Arbitre Capitaine équipe 2

Le rassemblement est recommandé à l'extérieur, devant le vestiaire de l'arbitre.

Vérification équipe 1

équipe 1 équipe 2

dirigeant(e)s et bénévoles

Capitaine équipe 1 Arbitre Capitaine équipe 2

Le contrôle des licences se fait par le capitaine (ou le dirigeant si le capitaine est mineur) assisté de l'arbitre à l'aide de la FMI, de « Footclubs Compagnons » ou du « listing licenciés » imprimé via Footclubs.

Vérification équipe 2

équipe 1 équipe 2

dirigeant(e)s et bénévoles

Capitaine équipe 1 Arbitre

Après la vérification

Quand la vérification des licences est terminée, les joueurs vont directement sur le terrain.

Signatures d'avant match

Capitaine équipe 1 Arbitre Capitaine équipe 2

Les signatures d'avant match et les éventuelles réserves se font dans le vestiaire Arbitre.

Début de match

[HTTPS://STOPVIOLENCE.LFHF.NET](https://STOPVIOLENCE.LFHF.NET)

LE NON-RESPECT DU PROTOCOLE PEUT ENTRAINER LA PERTE DU MATCH PAR PÉNALITÉ POUR LES ÉQUIPES NE L'AYANT PAS SUIVI.

STOP VIOLENCE

TOUS UNIS CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITÉS

PAPA, MAMAN,
J'AI PEUT-ÊTRE LA CHANCE
D'Y ARRIVER **MAIS ...**
VOUS AVEZ LE POUVOIR DE ME FAIRE ÉCHOUER PAR VOTRE
COMPORTEMENT

[HTTPS://STOPVIOLENCE.LFHF.NET](https://STOPVIOLENCE.LFHF.NET)





ARBITRAGE



LES ARBITRES

En cas de tension palpable sur une rencontre, l'arbitre officiel pourra demander un arrêt temporaire de la rencontre afin de faire baisser le niveau de tension

Seul le capitaine aura la possibilité de s'exprimer avec l'arbitre durant la rencontre

Les arbitres seront formés à la gestion des conflits (sur la base du volontariat)

Les arbitres de moins de 16 ans seront désignés dans leur club afin d'être mieux accompagnés et sécurisés

Accentuation du plan de fidélisation des arbitres

Communication auprès des jeunes sur la sensibilisation à l'arbitrage et au respect de l'arbitre



ACCOMPAGNEMENT ET AIDE AUX CLUBS

- Une plateforme "stop violence" avec la possibilité de :
 - Déclarer des matchs sensibles ou à enjeu
 - Déclarer des violences et incivilités (possibilité sous le couvert de l'anonymat)
 - Télécharger les supports de communication (a destination des clubs pour les réunions de début de saison (parents/éducateurs/capitaines)
 - Télécharger des fiches à destination des jeunes licenciés sur la sensibilisation et le respect à l'arbitrage
- Des formations de référents sécurité pour les clubs volontaires
- Un numéro dédié "stop violence" 0 972 113 333
- Une communication adaptée (vidéo - emailing - affiches ...)